

Censure : examen de livres ou de journaux par le pouvoir politique dans le but d'autoriser ou interdire leur publication.

Code civil : recueil des lois qui réglementent les relations entre les personnes. Il est parfois appelé « Code Napoléon ».

Concordat : traité signé entre le Pape et un Etat afin de définir relations entre l'église catholique et cet Etat.

Consulat : régime politique mis en place par Napoléon Bonaparte après un coup d'Etat. Il dure de 1800 à 1804.

Coup d'Etat : prise illégale du pouvoir et par la force.

Empire : C'est l'empereur qui détient tout le pouvoir politique.

Censure : examen de livres ou de journaux par le pouvoir politique dans le but d'autoriser ou interdire leur publication.

Code civil : recueil des lois qui réglementent les relations entre les personnes. Il est parfois appelé « Code Napoléon ».

Concordat : traité signé entre le Pape et un Etat afin de définir relations entre l'église catholique et cet Etat.

Consulat : régime politique mis en place par Napoléon Bonaparte après un coup d'Etat. Il dure de 1800 à 1804.

Coup d'Etat : prise illégale du pouvoir et par la force.

Empire : C'est l'empereur qui détient tout le pouvoir politique.